

**Procès-verbal** de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 27 avril 2023, à 17h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et messieurs les conseillers, Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Frédéric Martineau, directeur général, et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, assistent également à cette séance.

Madame la conseillère, Tania Ann Blanchette, est absente.

La greffière fait la lecture de l'avis de convocation aux membres du conseil municipal reçu le 26 avril 2023 et dont les points à l'ordre du jour sont les suivants :

#### **LECTURE FAITE**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement intitulé : « *Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de huit cent cinquante-quatre mille huit cents dollars (854 800\$) pour le réaménagement des terrains de tennis* »;
3. Ouverture de l'enveloppe budgétaire et emprunt au fonds de roulement pour le projet Notre-Dame-de-Bonsecours – Phase III;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

**23-04-119**

RÉSOLUTION

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**23-04-120**

RÉSOLUTION

#### **2. AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : « RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE HUIT CENT CINQUANTE-QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (854 800\$) POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE TENNIS »**

Avis est donné par Lucie Marchand, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement intitulé : « *Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de huit cent cinquante-quatre mille huit cents dollars (854 800\$) pour le réaménagement des terrains de tennis* ».

Lucie Marchand explique le projet de règlement en indiquant que celui-ci vise les travaux de réfection des terrains de tennis du parc Florence-Viens.

Lucie Marchand dépose le projet de règlement.

23-04-121

RÉSOLUTION

**3. OUVERTURE DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE PROJET NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS – PHASE III**

**CONSIDÉRANT**

le plan triennal des immobilisations adopté lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 (résolution numéro 22-12-363);

**CONSIDÉRANT**

qu'il était prévu que la réfection des terrains de tennis soit financée par emprunt au fonds de roulement et que le projet de Notre-Dame-de-Bonsecours soit financé par règlement d'emprunt;

**CONSIDÉRANT**

les résolutions numéro 22-04-094 et 23-02-025 autorisant l'ouverture des enveloppes budgétaires pour la réfection des terrains de tennis, payable à même le fonds de roulement;

**CONSIDÉRANT**

un changement dans la planification des travaux ;

**CONSIDÉRANT**

qu'il est plus optimal d'inverser le mode de financement initialement prévu de ces deux projets;

**CONSIDÉRANT**

l'avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement intitulé : « *Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de huit cent cinquante-quatre mille huit cents dollars (854 800\$) pour le réaménagement des terrains de tennis* ».

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE la fermeture de l'enveloppe budgétaire de la réfection des terrains de tennis financé à même le fonds de roulement;

AUTORISE l'ouverture de l'enveloppe budgétaire du projet Notre-Dame-de-Bonsecours – phase III financé à même le fonds de roulement;

QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires sont payables par le fonds d'investissement, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en dix versements annuels, égaux et consécutifs, et ce, à compter de l'année 2024.

Adoptée.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 17h07, Tania Ann Blanchette, conseillère, arrive à son siège.

23-04-122

RÉSOLUTION

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que la séance extraordinaire soit levée à 17h32.

Adoptée.

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

---

Geneviève Ross  
Directrice des finances et trésorière

---

Claude Gauthier  
Maire

---

Roxanne Veilleux  
Directrice des affaires juridiques et  
greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.